

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----

MINISTERE DES FORÊTS

ET DE LA FAUNE

-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----

MINISTRY OF FORESTRY

AND WILDLIFE

-----

**PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE**  
**DE L'ACCORD DU PNUE/CMS SUR LA CONSERVATION DES GORILLES ET DE**  
**LEUR HABITATS**  
**KIGALI, 29 – 30 MARS 2011**

**RAPPORT DU CAMEROUN – DOCUMENT 2**  
**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONALE DE CONSERVATION**  
**DES GRANDS SINGES AU CAMEROUN**

PRESENTE PAR :

Dr. LINJOUOM Ibrahim  
SOUS DIRECTEUR DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ;  
POINT FOCAL DU PROGRAMME 2 DU PSFE/MINFOF  
« AMENAGEMENT ET VALORISATION DE LA FAUNE  
ET DES AIRES PROTEGEES »  
REPRESENTANT DU CAMEROUN AU CT/AG/PNUE/CMS

## **INTRODUCTION**

C'est depuis 2003 que le Cameroun a engagé avec l'appui du GRASP (Great Ape Survival Program), l'élaboration du Plan d'action nationale de conservation des grands singes au Cameroun. Ce document qui constitue le cadre stratégique spécifique de conservation des Gorilles et des grands singes au Cameroun a été validé le 05 août 2005 à l'issue d'un atelier national de validation est mis en œuvre progressivement.

Rappelons que L'objectif global du plan est de mettre à jour les connaissances sur la distribution géographique et le statut des grands singes au Cameroun en vue de leur assurer une meilleure protection et de garantir la gestion durable de leurs habitats naturels. Cinq (05) axes d'intervention sont définis pour atteindre cet objectif:

1. la connaissance et le suivi de la ressource ;
2. l'application effective des lois (lutte contre le braconnage) ;
3. l'aménagement des aires de distribution ;
4. l'éducation, la sensibilisation et la communication ;
5. l'écodéveloppement.

L'état de la mise en œuvre de ce plan est résumé dans le tableau suivant qui résume les activités à mener dans chaque axe en indiquant le cas échéant les produits ou résultats obtenus et documentés jusqu'au 31 décembre 2010 :

AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES PRIORITAIRES	RESULTATS OBTENUS
<p style="text-align: center;"><b>CONNAISSANCE ET SUIVI DE LA RESSOURCE</b></p>	<p>1. Réaliser des Inventaires</p> <p>2. Développer un programme de recherche-action</p>	<p>Des inventaires ont été organisés dans certains sites dont Ebo, PN de Campo Ma'an, PN de Nki, PN Boumba Bek</p> <p>un programme de recherche n'a pas encore été mis en place de manière spécifique. Cependant, certains partenaires qui appuient le MINFOF mènent des recherches sur ces Primates à l'instar du GVFI( Global Viral Focusing Initiative).</p>
	<p>2. Elaborer et mettre en œuvre des systèmes de suivi écologique</p>	<p>Le MINFOF s'est doté en 2008 d'un document de suivi écologique national. Par ailleurs, le Monitoring Information System (MIST) est déjà mis en œuvre dans deux parcs nationaux :</p> <p>Boumba Bek (au sud Est) et Waza à l'Extrême Nord). Il est prévu en 2011 l'organisation des ateliers de formation à l'issue desquels le MIST sera étendu dans les autres Aires Protégées (AP)</p>
	<p>3. Elaborer et mettre en œuvre un Réseau d'épidémiosurveillance</p>	<p>Le MINFOF travaille en collaboration avec des partenaires dont les activités se rapportent à l'épidémiosurveillance : cas de GVFI dont les travaux ont démontré récemment que le Plasmodium falciparum, germe responsable du paludisme, provenait du chimpanzé.</p>
	<p>4. Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi socioculturel et socio-économique</p>	<p>-</p>

	5. Mettre en place une banque de données à la Direction de la faune	Une banque de données sur la faune a été mise en place
<b>APPLICATION EFFECTIVE DES LOIS</b>	1. Organiser des patrouilles régulières dans les Aires protégées	Les patrouilles sont régulièrement organisées dans les AP par les écogardes. Mais l'effectif des écogardes est dans la plupart des cas très limité et très en deçà des normes internationales en vigueur : ce qui limite dans certains cas les résultats. Le Cameroun va combler cette lacune par la surveillance aérienne avec les ULM dont 2 sont en cours d'acquisition.
	2. Organiser des opérations coup de poing dans les zones sensibles	Les activités de surveillance des écogardes sont appuyées en tant que de besoin par les opérations coups de poings conduite par la Brigade Nationale des Contrôles (BNC) et les brigades régionales .
	3. Réaliser des études dans le sens de l'amélioration de la loi en faveur des grands singes	La loi de 94 est en cours de révision. Il est proposée dans le cadre de cette révision que les sanctions liées aux Grands singes soient renforcées.
<b>AMENAGEMENT</b>	1. Engager le processus de classement pour les zones sans statut	Le sanctuaire à Gorille de Kagwenne a été créé en 2008 La Parc National de Deng Deng a été créé en 2010

	2. Poursuivre le classement pour les zones ayant déjà un statut	<p>Le sanctuaire à Gorilles de Mengamé a été classé.</p> <p>Le processus de création du parc national d'Ebo est bouclé et en voie d'aboutir.</p>
	3. Développer les plans d'aménagement pour les zones classées	<p>Douze (12) aires protégées disposent désormais d'un plan d'aménagement. Les processus d'élaboration des autres sont en cours (PN Nki. Boumba Bek, Complexe Kom-Sanctuaire à Gorilles de Mengamé...)</p>
<b>EDUCATION INFORMATION SENSIBILISATION</b>	1. Elaborer des programmes d'éducation sensibilisation et communication adaptés aux acteurs	<p>Les affiches et les posters ont été imprimés et sont affichés le long des axes lourds du pays</p> <p>Le MINFOF publie régulièrement les informations sur les Grands singes dans son journal Lettre Verte</p> <p>Le MINFOF dispose d'un site Internet qui publie les informations sur les Grands singes</p>
	2. Produire les instruments didactiques adéquats	<p>Les ONG partenaires, dans le cadre de leurs activités d'éducation dans les écoles primaires, ont produit des gadgets de sensibilisation</p>
	3. Transmettre les messages à travers les canaux appropriés	<p>Des informations sur les espèces protégées et sur les grands singes en particulier sont régulièrement relayées à travers la Radio Nationale. Il s'agit des informations concernant les risques de zoonose, l'importance de la conservation des grands singes, mais aussi des informations relatives à la sanction des infractions.</p>

<b>ECODEVELOPPEMENT</b>	1. Promouvoir d'autres formes d'utilisation des ressources plus écologiques telles que l'écotourisme, la pêche, etc...	<p>Une étude sur le développement de l'écotourisme vient d'être validée. Elle vise à promouvoir l'écotourisme dans les AP.</p> <p>Une initiative d'Habitude des gorilles est en cours au PN de Campo Ma'an.</p>
	2. Mettre en œuvre des micro - projets générateurs de revenus	-

Il faut enfin signaler que plusieurs partenaires techniques appuyant le MINFOF concourent à la conservation des gorilles et de leurs habitats : WCS, WWF, UICN, CWF, GFVI etc.... Ils ont pour certains contribué à réaliser les inventaires dont les résultats en ce qui concerne les Gorilles de plaine de l'Ouest sont disponibles (Cf. travaux de FIONA et autres, XCS). Les données les plus récentes concernent le Parc National de Deng Deng à l'Est du Cameroun. Les résultats des inventaires concernant les Gorilles de cross river ne sont pas encore disponibles. Cependant, le Cameroun a consenti des efforts importants de protection des habitats de ces espèces endémiques par le classement récent des Parcs Nationaux de TAKAMANDA, EBO et Sanctuaire de KAGWENE.